



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 54628

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante de l'école primaire Langevin de Massy (91). L'effort de l'éducation nationale en matière de personnels suite à cette rentrée scolaire n'est pas à la hauteur des espérances des parents, notamment à l'école primaire Langevin de Massy en Essonne. Le non-fonctionnement du réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) cumulé au non-remplacement des aides éducateurs révèlent un déficit de quatre adultes pour la bonne marche de l'établissement. Ainsi les enseignants souffrent dans leur travail du manque de soutien et d'encadrement généré par ces carences. Les difficultés nuisent aussi au bon déroulement des enseignements des langues. Les moyens manquent cruellement pour établir un soutien psychologique aux élèves. Le travail en petits groupes que requièrent certaines activités s'avère impossible comme la promotion d'aide et de suivi individualisé auprès des enfants le nécessitant. Les parents d'élèves se sentent aujourd'hui délaissés par des décisions de coupes budgétaires et par un dialogue quasi inexistant avec l'Éducation nationale. Pourtant de nombreuses propositions sont faites pour essayer de pallier les insuffisances et retrouver au sein de la communauté éducative de l'école primaire Langevin de Massy une dynamique scolaire permettant l'égalité des chances et la réussite de chaque élève. Ainsi, il lui demande de pallier cette situation en prenant toutes les dispositions nécessaires pour permettre que la situation revienne à la normale.

Texte de la réponse

L'école Langevin de Massy accueille à cette rentrée 189 élèves, répartis en 8 classes, soit un effectif moyen inférieur à 24 élèves par division. Le quartier de la Poterne où est implantée l'école ne relève pas de l'éducation prioritaire. Cette école bénéficie des interventions d'un des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription. Ce réseau comporte trois postes, un psychologue, un rééducateur et un maître d'adaptation. Le poste d'adaptation est occupé par un maître en cours de spécialisation, celui de rééducateur est pourvu par un personnel, certes non spécialisé, mais qui vient en appui aux équipes pédagogiques, permettant ainsi le travail en petits groupes requis lors de certaines activités et notamment l'enseignement des langues vivantes au cycle 3, anglais et allemand. Seul le poste de psychologue est resté vacant à cette rentrée, faute de candidat répondant aux qualifications exigées. Pour pallier cette difficulté, les psychologues des autres réseaux de la circonscription ont, cette année, été mobilisés pour effectuer les interventions jugées prioritaires. En tout état de cause, ce problème devrait être résolu à la prochaine rentrée, le département ayant envoyé en formation tous les candidats au stage de psychologue scolaire. Enfin, l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription s'est rendue au conseil d'école en décembre 2004 pour préciser les conditions de fonctionnement du RASED. Elle a de surcroît répondu au courrier que lui avaient adressé les parents d'élèves FCPE. Les services de l'inspection académique ont également par deux fois depuis ce début d'année scolaire répondu à ces familles pour expliquer la situation et les démarches mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54628

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10372

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1919